



Programme d'études (formation universitaire et clinique)

Le programme est conforme à la mission et aux objectifs fixés par le programme d'études.

Les finissants sont en mesure de satisfaire aux exigences pédagogiques et cliniques visant à obtenir leur agrément auprès des organismes de réglementation provinciaux et des associations professionnelles provinciales/territoriales ainsi que leur adhésion à l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes et la certification leur octroyant le droit de pratiquer. Le programme d'études reflète adéquatement les domaines correspondant au champ de pratique de la profession, tel que décrit dans le document *Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique : fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie* (ACOA, 2004).

L'école ou le département fournira son énoncé de mission ou les grandes lignes de ses objectifs, une liste des cours préalables, les titres des cours de premier cycle (s'il y a lieu) et des cours des cycles supérieurs et l'ensemble des descriptions de cours. De plus, l'unité fournira une description générale du contenu, de la fréquence et de la durée des stages pratiques tout au long du programme. La documentation devrait faire la preuve que le programme d'études a) est conforme à l'énoncé de mission de l'école ou du département et b) qu'il fournit une base de connaissances et de compétences qui autorisera les finissants à pratiquer comme généralistes, soit en orthophonie ou en audiologie. La documentation devrait aussi démontrer que les étudiants sont exposés à une grande variété de milieux de travail, de clients, de groupes d'âge, tous desservis par l'une ou l'autre des professions. Sera aussi pertinente toute information qui concernera les résultats des étudiants dans leurs examens de certification de l'ACOA, la rétroaction des organismes de réglementation et l'information obtenue par voie de sondage auprès des employeurs et des anciens étudiants.

Le programme d'études indique clairement les fondements scientifiques des professions.

L'unité devra fournir la description des cours qui portent sur la science fondamentale et la science appliquée, de même que des cours en recherche; elle devra aussi faire la preuve de la participation des étudiants dans les activités de recherche. L'information transmise devra démontrer comment l'interrelation entre la théorie (recherches fondamentale et appliquée) et la pratique dans les champs de l'orthophonie et de l'audiologie transparait dans le programme d'études.

Les résultats escomptés des étudiants dans les cours sont conformes au niveau des études supérieures.

L'école ou le département fournira des plans de cours pour tous les cours des études supérieures, y compris ceux qui touchent les domaines de base et la clinique. Ces plans de cours devraient décrire les objectifs de cours, le contenu et les lectures obligatoires, de même que les critères de performance. L'école ou le département fournira une description des attentes quant à la performance des étudiants. Sera

aussi fournie une description des procédures pour l'approbation des cours des études supérieures ainsi que pour les étudiants qui ne rencontrent pas les normes de rendement. On doit aussi montrer comment les étudiants des études supérieures sont préparés à se nourrir avec intelligence des connaissances scientifiques à la base de leur discipline, et comment ils pourront contribuer à celles-ci.

Le programme d'études est structuré de façon à refléter une structure conceptuelle logique de la séquence des cours et de la combinaison d'une formation universitaire et clinique.

L'école ou le département fournira aussi bien les grandes lignes de la séquence de cours que la description des liens entre la formation clinique et le travail dans les cours. La documentation fournira la description de la préparation des étudiants à leurs expériences pédagogiques cliniques.

Les stages de formation clinique des étudiants sont soigneusement planifiés et supervisés selon le degré d'autonomie désiré. Les superviseurs cliniques sont dirigés d'une manière adéquate et sont surveillés relativement à la préparation et au rendement escompté des étudiants.

L'école ou le département fournira de la documentation sur les attentes vis-à-vis du rendement des étudiants, lequel rendement sera défini en termes de connaissances, d'habiletés ou de compétences acquises au cours de leur pratique; on décrira les mesures prises pour transmettre cette information aux étudiants, au corps professoral et aux superviseurs cliniques. Le tout fournira une documentation sur le processus par lequel les étudiants reçoivent de la rétroaction et sont évalués durant leurs expériences cliniques.

Un processus est mis en place pour réviser et mettre à jour le programme d'études.

La documentation devrait décrire le processus d'évaluation régulier des programmes d'études. Ce processus pourrait reposer sur la présence d'un comité de programme dynamique, une description des changements récents dans le programme d'études accompagnée d'une explication sur le processus qui a été suivi et la justification des changements (par exemple, le désir de mettre en œuvre de nouvelles techniques pédagogiques, le besoin marqué de changer les champs de pratique et les paramètres de la formation, etc.) et l'évaluation des changements faits. Un mécanisme devrait être prévu pour permettre aux étudiants de donner de la rétroaction au sujet de leur programme d'études.

Les échanges des étudiants et des professeurs avec les clients dans le cadre des activités cliniques ou de recherche, se déroulent dans le respect du code de déontologie approprié.

La mise en œuvre du programme d'études de l'école ou du département est conforme en tout point aux politiques et aux codes d'éthique de l'université, de la profession ou d'organismes de réglementation. Rien ne doit déroger de cet état de fait.